



Le 8 décembre 2004

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Madame Boutin,

Merci pour votre correspondance, datée le 29 novembre 2004, dans laquelle vous avez demandé :

- un document qui expose la politique du gouvernement canadien relativement au développement de l'industrie nucléaire civile du Canada;
- le montant cumulant le budget de Énergie atomique du Canada limitée depuis sa création; et
- des renseignements concernant le fonds Laprade qui a fourni une compensation financière pour l'arrêt de la construction d'une usine d'eau lourde Gentilly.

Il me fait plaisir de vous faire parvenir une copie du document intitulé : "L'énergie au Canada en l'an 2000". Le Chapitre 3 présente la politique du gouvernement du Canada concernant le développement de l'industrie nucléaire au Canada. Ce document peut aussi être consulté à partir du site Internet de Ressources naturelles Canada : [http://www2.nrcan.gc.ca/es/ener2000/online/html/message\\_f.cfm](http://www2.nrcan.gc.ca/es/ener2000/online/html/message_f.cfm).

En ce qui a trait à la seconde demande, le gouvernement fédéral a alloué environ 7 milliards de dollars à Énergie atomique Canada limitée, depuis sa création, pour effectuer principalement des travaux de recherche et développement.

Finalement, concernant le fonds Laprade, je vous fais parvenir des extraits du rapport annuel du vérificateur général du Canada publié en 1990, dans lequel il est affirmé que :

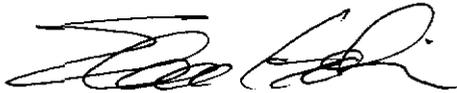
"3.103 Le Fonds Laprade a été créé avec les 200 millions de dollars qui restaient après l'arrêt, en 1978, de la construction d'une usine d'eau lourde dans la région de Laprade (Québec). Ce fonds a été créé pour compenser la perte d'emplois actuels et d'emplois potentiels dans cette région. À l'origine, il devait servir à financer des projets d'investissement dans le secteur de l'énergie. Toutefois, pour un certain nombre de

raisons, dont la rareté des projets valables dans ce secteur, le fonds a surtout été utilisé pour des projets d'infrastructures municipales et communautaires.

3.104 En octobre 1986, le solde de 87,3 millions de dollars du fonds a été transféré au ministère de l'Expansion industrielle régionale (maintenant connu sous le nom de ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie). On a créé un programme spécial pour la région de Laprade afin de contribuer à des projets de développement économique susceptibles de générer des emplois permanents.”

J'ose espérer que ces informations sauront répondre à votre demande d'information.

Veillez agréer, Madame Boutin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Élise Godin  
Directrice intérimaire  
Bureau des affaires environnementales  
Ressources naturelles Canada